

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 septembre 2021

Vote(s) pour : 44

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 septembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-09-20-BD-29 :

Octroi d'une subvention au Club Metz Technopôle pour l'organisation de la 9ème Edition du Trophée mc6.

Rapporteur : Monsieur Marc SCIAMANNA

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

SOUS RESERVE du vote des crédits inscrits au Budget Supplémentaire 2021,

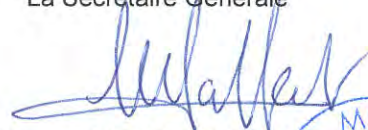
VU la demande de subvention formulée par le Club Metz Technopôle,

CONSIDERANT que le Trophée mc6® est destiné à valoriser l'esprit d'innovation et la créativité des étudiants formés sur son territoire,

CONSIDERANT que le Trophée mc6® vise à développer les relations entre le monde de l'enseignement supérieur et les acteurs économiques locaux dans le but de promouvoir l'excellence, la maîtrise des savoirs et savoir-faire des établissements du territoire au service de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € au Club Metz Technopôle pour l'organisation de la 9^{ème} édition du Trophée mc6.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 septembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20210920-2021-09-20-DB29-DE

Numéro de l'acte : 2021-09-20-DB29
Date de décision : lundi 20 septembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Octroi d'une subvention au Club Metz Technopôle pour l'organisation de la 9ème Edition du Trophée mc6
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/09/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210920-2021-09-20-DB29-DE
Document principal : 99_DE-29.pdf

Historique :

22/09/21 16:16	En cours de création	
22/09/21 16:23	En préparation	Catherine DELLES
22/09/21 16:57	Reçu	Catherine DELLES
22/09/21 16:57	En cours de transmission	
22/09/21 16:59	Transmis en Préfecture	
22/09/21 17:02	Accusé de réception reçu	